



Avenant possible d'une CDI étudiant?

Par **ptitesouris8859**, le **17/05/2011** à **09:20**

Bonjour,

Actuellement en CDI étudiant 10h/semaine depuis Aout dernier, j'aimerais faire pour cet été (mi juin à fin aout) plus d'heures, pour pouvoir économiser plus! est-ce que je peux demander ça à mon responsable ? est-ce que c'est possible de faire un avenant à 25h/semaine (ou autre) pour une durée de 2 mois, et d'être payé à la fin de chacun de ses deux mois, ou à la fin de l'avenant ?

J'espère que je me suis fait comprendre!
merci d'avance pour vos réponses!

Par **P.M.**, le **17/05/2011** à **11:35**

Bonjour,

L'employeur peut compléter par avenant temporaire l'horaire de travail d'un temps partiel à condition que vous n'atteignez pas un temps plein correspondant à la durée légale du travail de 35 h par semaine ou celle prévue à la Convention Collective applicable...

Je présume que vous êtes payé mensuellement, donc rien ne devrait changer à ce niveau...